Ligue Nouvelle-Aquitaine Natation

Comité directeur

Siège social : Maison Régionale des Sports – 2 avenue de l'Université 33400 Talence
Tél : 05.56.98.77.34 / *Mél :* talence@ffnatationlna.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR
Samedi 7 janvier à 10h00 à Talence (Maison Régionale des Sports)

Membres présents DEBERGHES Marc, Président LEGROS Pierre, Secrétaire Général MEHEUX-DRIANO Yann, Trésorier Général PRAT Caty, Secrétaire Générale adjointe BERTON Laurette, Présidente déléguée BOULESTEIX Jacques, Membre BARBAZANGE Delphine, Membre BAUDRY Anne, Membre FAVREAU Nathalie, Membre LANDAIS Jean-Marc, Membre	HAGARD Jean-Louis, Membre THOREMBEY Mylène, Membre THOREMBEY Jean-Louis, Membre TROUVAT Éric, Membre MALLET Jacqueline, Membre PERSIGANT Jimmy, Membre	***Assistent*** CHAPGIER Marie-Claude, Siège Talence SEBILLOTTE Guilhaine, agent dév. METAY Michel
Membres excusés ALBISTUR Valérie, Membre BOQUET Catherine, Membre BRIGADA Josiane, Membre DUMONT Gérard, Membre médecin BURGUETE José, Membre BOURDEN Sarah, Membre CARRIE Laurent, Membre CAUSERET David, Trésorier Général Adjoint	FLAMARION Joël, Membre GAYAUD Guillaume, Membre LACHAISE Alexander, Membre HEYER Patrick, Membre GAULIN Huguette, Membre PASCAUD Laurent, Membre VANOOTEGEM Bruno, Membre	***Invités excusés*** PICHAUT Aurélie, secrétaire comptable DELFOSSE Annick, Présidente CD 16 DESCONS Gaël, Président CD 40

QUORUM DU COMITE DIRECTEUR

- 16 membres présents
- 14 membres excusés

Ouverture président

Le Président Marc DEBERGHES ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux à l'ensemble des membres présents. Il espère qu'il n'y aura pas d'autres soucis de fermetures de bassins.
Il se réjouit de voir que les clubs sont bien repartis depuis le début de la saison, ce qui est très encourageant.

Les compétitions régionales démarrent bien et une compétition Nationale est prévue au mois de mai :
- Les Championnats de France de plongeon organisés par le club Bordeaux Etudiants Club.
- Les Championnats de France de relais Maîtres sont délégués à 4 régions, dont la Nouvelle-Aquitaine. Ceux-ci auront lieu le 29 janvier à Poitiers.

Il souhaite la bienvenue à Aurélien FOUCHARD, nouvellement élu au comité directeur ainsi qu'aux deux salariés recrutés en ce début d'année, Anthony PANNIER coordonnateur ERFAN en CDI à temps complet et Grégory BECKMANN coordonnateur ETR en CDD à temps partiel.
Il annonce et félicite Guilhaine SEBILLOTTE qui occupe depuis le 1er janvier, le poste de Directrice de l'ERFAN.

1. Validation du PV de la réunion du comité directeur du 1er octobre 2022 (point sur la validation par voie électronique)

23 membres se sont prononcés :

- 19 ont validé
- 4 se sont abstenus

Le PV de la réunion du comité directeur du 1er octobre est validé.

2. Point licences

19260 licences enregistrées à ce jour

NOUVELLE-AQUITAINE

État statistiques des licences et des clubs sur extraNat à la date du 05/01/2023 à 23h59

	Total (Compétition)	Total (Natation pour tous)	Total (Autres licences)	TOTAL	Saison N-1			Licences en Attente
					05/01/2022	Diff.	Tot. Sai.	
016 - CHARENTE (Clubs affiliés : 6)	228	649	50	927	790	137	1 335	--
017 - CHARENTE-MARITIME (Clubs affiliés : 10)	499	962	129	1 590	1 716	-126	2 370	198
019 - CORRÈZE (Clubs affiliés : 4)	155	579	28	762	787	-25	841	13
023 - CREUSE (Clubs affiliés : 3)	32	264	13	309	294	15	453	12
079 - DEUX-SÈVRES (Clubs affiliés : 7)	312	924	38	1 274	1 213	61	1 455	6
024 - DORDOGNE (Clubs affiliés : 5)	186	682	46	914	867	47	1 110	--
033 - GIRONDE (Clubs affiliés : 26)	1 615	3 260	254	5 129	5 166	-37	6 472	251
087 - HAUTE-VIENNE (Clubs affiliés : 5)	321	699	450	1 470	1 302	168	1 436	43
040 - LANDES (Clubs affiliés : 10)	350	916	73	1 339	1 331	8	1 630	10
047 - LOT-ET-GARONNE (Clubs affiliés : 5)	163	464	48	675	630	45	741	--
064 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (Clubs affiliés : 18)	459	2 193	317	2 969	2 784	185	4 320	24
086 - VIENNE (Clubs affiliés : 13)	439	1 385	78	1 902	1 228	674	3 706	915
(Clubs affiliés : 112) **TOTAUX**	4 759	12 977	1 524	19 260	18 108	1 152	25 869	1 472

Comparatif avec les années précédentes à la même date

05/01/2019	18 823
05/01/2020	19 504
05/01/2021	11 456
05/01/2022	18 108
05/01/2023	19 260

Marc s'interroge à propos du nombre de licences en attente. Faut-il une saisie via ExtraNat pour que la licence valide l'assurance (question à poser à la FFN).
Michel METAY répond que certains clubs attendent d'être à 3500€ afin de pouvoir effectuer un virement.
Eric TROUVAT signale que les compétitions vont débuter en début d'année, ce qui devrait avoir une influence sur la validation de ces licences en attente.
Des clubs perdent des licences. Marc prendra contatc avec eux pour faire un point. Certains club sont impactés en raison de la fermeture de leur piscine. Les présidents des départements peuvent faire remonter les informations.

3. Point financier

Yann présente les chiffres et précise que nous sommes sur une année normale.

TRESORERIE : état au 06/01/2023

Gestion Courante

Compte courant Ligue	17 545,97 €	*opérations en cours déduites*
Compte de frais	1 911,55 €	
Remise de chèques en cours	1 384,60 €	
	20 842,12 €	

Gestion Epargne

Livret Bleu	142 328,65 €	
Tonic Croissance	53 000,00 €	
	195 328,65 €	
ERFAN	**15 777,29 €**	*opérations en cours déduites*
remise de chèques en cours	*398,90 €*	

TOTAL CUMULE Ligue = 232 346,96 €

Compte Collectif CHPTS ELITES **10 017,81 €**

LIGUE

Fonctionnement	Total = 342,00 €

Frais Fonctionnement Ligue 21-22
170,00 € 1 club

Frais Fonctionnement Ligue 22-23
14 960,00 € 88 clubs

Frais Fonctionnement Ligue 21-22 - clubs ÉTÉ
100,00 € 1 club

AG Ligue 26/11 - REPAS
72,00 € 6 clubs

RECETTES facturées : A PERCEVOIR

Natation	Total =	5 248,00 €

Engagements Chpts Rég J/S été 50m - Limoges (21-22)

6,60 € — 1 club Occitanie

Engagements ITC poule régionale Bordeaux

100,00 € — 1 club

Engagements Chpts Rég J/S hiver 50m Agen

1 933,80 € — 11 clubs

Engagements Chpts Rég JEUNES hiver 50m Agen

2 950,20 € — 17 clubs

Water-POLO	Total =	5 100,00 €

Engagements annuels Chpts Jeunes

1 200,00 € — 2 clubs

Engagements annuels N3 + arbitrage partie 1

3 900,00 € — 3 clubs

Nat ARTISTIQUE	Total =	660,80 €

Synchronat 20/11/22 - Périgueux

Découverte	145,60 €	3 clubs
Argent	158,80 €	3 clubs
Or	105,60 €	3 clubs

Synchronat 11/12/22 - Limoges

Découverte	85,80 €	2 clubs
Argent	19,80 €	2 clubs
Or	33,00 €	2 clubs

Synchronat 11/12/22 - Pessac

Découverte	52,80 €	1 club
Argent	26,40 €	1 club
Or	33,00 €	2 clubs

EAU LIBRE	Total =	- €

ERFAN

FFN Aisance Aquatique 2022	3 300,00 €
Autres formations 21-22	30,00 €
Frais dossier 22-23	260,00 €
Formations 22-23	25 972,65 €
AFDAS, CPF, Pôle Emploi	19 460,00 €

LIGUE			ERFAN	
11 350,80 €	LIGUE	A PERCEVOIR	ERFAN	49 022,65 €

TOTAL	60 373,45 €

SUBVENTIONS à percevoir

LIGUE		ERFAN	
Solde Subv CRNA 2022	11 400,00 €		
TOTAL =	11 400,00 €	TOTAL =	- €

TOTAL	11 400,00 €

TOTAL A PERCEVOIR 71 773,45 €

ACHATS en cours : LIGUE

commission	*objet*	*montant*
F	***Ristourne licences 21-22/ Départements***	**30 723,00 €**
	Contribution système informatique FFN	**12 934,50 €**
	bilan comptable 21-22 - cabinet ACOM	**5 258,40 €**
	AG 26/11 Montlieu : repas	**1 625,67 €**
	CODIR 01/10 Montlieu : repas	**315,00 €**
NA	NF Durrieu - Actions sur les Portés	**269,20 €**
	Intervention groupement rég jeunes/avenirs	**530,00 €**
Achats	Récompenses cartes KDO Juniors-Seniors Agen	**950,00 €**
OFF-WP	Arbitrage N3 - partie 1 / 22-23	**3 939,95 €**
TOTAL général à charge =		**56 545,72 €**

TOTAL TRESORERIE	232 346,96 €
TOTAL A PERCEVOIR	71 773,45 €
TOTAL A REGLER	56 545,72 €
SOLDE	247 574,69 €

Trésorerie qui ne tient pas compte de la partie France Elites. Compte sur lequel il manque une facture de 60 000€. L'organisation de ces championnats devrait être déficitaire de 28 000€ (à la charge de la Métropole de Limoges et participation Ligue).

Le 1er tiers des ristournes aux CD a été viré aux départements le 6 janvier. Jimmy PERSIGANT demande pourquoi son département n'a pas obtenu la ristourne sur les licences. Lors de la réunion des départements (6 décembre 2021), il avait été clairement dit que le versement des 1€ était assujetti à la signature de la convention. L'extrait du Compte-rendu est projeté.

En conclusion, le trésorier précise que si la situation est meilleure que celle que nous avons connue, cela reste insuffisant. On ne doit pas perdre de vue la recommandation de 6 mois à 1 an de salaire comme fond de roulement.

4. Point Subventions

Les présidents de commissions ont jusqu'au 8 janvier pour envoyer leurs dossiers pour la Région à la ligue.
La commission se réunira ensuite et prendra contact avec la personne en charge du dossier au Conseil Régional (M Jean-Hugues AESCHIMANN), afin de pouvoir être conseillé aussi bien que le faisait Mme CAMELEYRE.
Laurette contactera ensuite Mme ARRIBE afin de comprendre les raisons pour lesquelles certains dossiers ont été acceptés et d'autres refusés. **Elle se renseignera aussi sur les subventions PSF.**
La ligue est aussi en attente de la visite du cercle de compétences fédéral contractualisation pour un état des lieux.

5. Bilan d'étapes salariés

Un tour de table est effectué afin de présenter chaque membre du CODIR aux nouveaux salariés de la ligue (Gregory BECKMANN et Anthony PANNIER).

Toutes nos félicitations à Guilhaine SEBILLOTTE qui est nommée Directrice de l'ERFAN depuis le 1er janvier 2023.
Fabien LE BEC va être licencié avec rupture conventionnelle suite à la fermeture du CAF à Limoges.
Différents postes lui ont été proposés qu'il a refusés, il a besoin de faire une pause.
Nous avons actuellement 5 salariés à la ligue (4,5 ETP) :

- Aurélie PICHAUT à temps plein.
- Marie-Claude CHAPGIER à temps plein.
- Guilhaine SEBILLOTTE à temps plein.
- Anthony PANNIER, Agent de développement à temps plein sur l'ERFAN (il était déjà intervenant extérieur pour l'ERFAN, ce qui va réduire son coût pour la ligue)
- Grégory BECKMANN, Coordonnateur ETR à temps partiel sur l'ETR.

Eric notifie que les embauches auraient dû être notifiées en CODIR avant réalisation. Seul le poste ETR était connu (annonce AG).
Au niveau de la masse salariale, très peu d'écarts avec l'année dernière, Anthony étant facturé auto-entrepreneur. C'est même inférieur pour la Ligue.
Des augmentations sont prévues début janvier et juillet (évolution CCNS en attente de signature). Il y en a eu une en septembre.

6. ERFAN

- **Résultats AUDIT**

La Ligue a obtenu la certification QUALIOPI de son organisme de formation ERFAN.
Un gros travail a été effectué et le résultat a été très satisfaisant sans audit blanc au préalable. Caty remercie son équipe pour le travail réalisé depuis mars 2022. 6 mois de travail récompensé, tous les feux étant au vert. Cet énorme travail a été reconnu par l'auditrice. Un point d'achoppement cependant sur la veille règlementaire. Une solution a très vite été trouvée. Un nouvel audit intermédiaire est programmé pour mars 2024. Une réunion Ligue/Erfan est prévue en amont pour faire un point (reprise du questionnaire de l'audit permettant d'anticiper l'audit intermédiaire).

- **Organisation**

Afin d'être en conformité avec les exigences liées à la certification Qualiopi, le directeur de l'ERFAN doit être salarié, Caty a donc proposé à Guilhaine d'occuper ce poste à dater du 1er janvier 2023.
Le BP court va être mis en place au CREPS de Talence. Des contacts et échanges ont déjà eu lieu entre les différentes parties.
L'ERFAN souhaite pouvoir proposer aux stagiaires un DE et avoir des stagiaires en apprentissage.

- **Formation continue du 3 février à Talence**

Tous les niveaux de BF et MSN doivent réaliser désormais une journée de recyclage **tous les 2 ans** décomposée de la façon suivante :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » :en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents
- 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Brevet fédéral visé.
- Une formation continue animée par Richard MARTINEZ sur le thème « ***former un nageur à devenir toujours meilleur*** » à destination des titulaires des diplômes BF4, BF5 et MSN est proposée aux BF et MSN concernés au tarif de 25€. Celle-ci est gratuite pour les stagiaires en formation.

7. Officiels

a - Point sur la formation des référents départementaux (en référence aux décisions prise lors du CODIR du du 1er octobre 2022)

Qualiopi : les formations des officiels doivent passer par l'ERFAN. Anthony PANNIER a échangé avec Jean-Marc LANDAIS pour une mise en place. Il est rappelé que l'ERFAN n'a pas vocation à s'occuper des contenus des formations des officiels. Il n'y a pas d'ingérence. La certification Qualiopi, impose que toute formation dispensée au sein de la ligue soit référencée au niveau de l'ERFAN comme cela se passe au niveau national. Dès qu'on parle formation, il faut penser ERFAN. Des outils sont en train de se mettre en place pour faciliter le lien entre commission et Erfan. Qualiopi demande des preuves : sans certification, plus de formation.

Une réunion a eu lieu le 20 octobre et le 24 novembre pour les référents départementaux.
Jean-Marc présente un document (.xls) qui est en préparation offrant la possibilité de s'inscrire en ligne sur les formations des différentes disciplines (hébergement dans Google Sheet). Il propose cette méthode afin de faciliter le fonctionnement. Demande qu'un lien puisse être mis sur le site de la ligue permettant ainsi la diffusion du calendrier des formations. Il est demandé de remplacer « E-learning » par « E-Formation ».
Il ne manque qu'à finaliser ce tableur avant sa mise en ligne.
Document que vont avoir tous les référents départementaux et qui a été travaillé avec eux afin qu'ils en prennent connaissance.

Des documents pour la formation ont été mis à disposition de tous les référents depuis le 24/11. Les référents départementaux peuvent lancer les recyclages dès à présent. Jean-Marc rassure en précisant que les compétitions ne seront pas rejetées si les officiels ne sont pas recyclés. L'alerte qui apparait dans NatPocket n'est pas bloquante.

Jean-Marc avait une réunion le 6 janvier. Une réunion **des référents de ligue est prévue le 29/01 où les évolutions règlementaires seront présentées et celles-ci serviront de recyclage pour les référents**. Les recyclages des JA pourront commencer à partir du 6/02 pour les référents départementaux.

En water-polo, plus aucun des officiels qui tiennent la table ne sont recyclés. Nous avons très peu d'arbitres au niveau de la région. Jean-Marc attend le document nécessaire afin d'insérer les informations dans le logiciel. Un travail de formalisation important reste à faire suite aux modifications des règles et réunion fédérale. Michel METAY aborde la problématique des officiels non à jour de leur titre. Problème financier semble-t-il car un seul référent sur la région qui ne se déplace que si ses frais sont pris en charge. Pourquoi en WP les formations B ne pourraient pas se dérouler dans les départements demande Jimmy. Michel précise qu'il faut qu'il puisse y avoir des référents dans les départements. 3 formateurs devraient être proposés. Jean-Marc propose d'organiser les formations sur 3 lieux. Jimmy rappelle qu'il en a fait dans son département. Mais ne faut-il pas être officiel A en activité pour assurer cette formation demande Michel en précisant qu'il y a 3 pôles de WP dans notre ligue qui pourraient être les ~~33~~ **3** lieux de formation. Voir si les frais d'engagements des jeunes ne devraient pas financer la formation.

Une fois terminé, les inscriptions des officiels seront centralisées sur le site régional. Ce sont les référents départementaux qui feront les inscriptions.

La proposition de fichier en préparation de Jean-Marc est validée par le CODIR.

Jean-Marc ajoute que Charles FREBY a été intégré en tant que référent pour la Creuse.
Daniel REY sera référent régional pour l'AFCAM.
La fédération a proposé aux ligues de gérer l'habillement des officiels, il y a environ 4 mois. Ce projet est en attente.

Le document « référents départementaux » est validé à l'unanimité.

b - Propositions désignation jury de tête prochaines compétitions

- Jury Championnats régionaux Maitres à Bordeaux (22 janvier 2023)
  - Juge Arbitre : Christel CHOQUET
  - Starter : Daniel REY
- Jury Championnats de France Maitres à Poitiers (29 janvier 2023)
  - Juge Arbitre : Morgan ROCHAIS
  - Starter : Aurélien FOUCHARD

8. Intervention des présidentes et présidents des commissions

Natation course

En l'absence de Joël FLAMARION, Grégory BECKMANN présente les différents sujets.

a. Liste des nageurs retenus pour le stage du 17 au 22 avril pour validation

Un stage à destination de 26 nageurs sélectionnés Juniors/Séniors est prévu la 2e semaine des vacances d'avril. Ces nageurs ont été intégrés dans le ***Collectif Régional J/S 2023.*** Les encadrants seront Marc BRISHOUAL, Guillaume TARTANAC, Thomas LAVENNE et une préparatrice physique.
Il est important qu'il y ait obligatoirement une présence féminine lors des stages régionaux.
Cette proposition d'organisation de stage est validée.
Une aide de la ligue est accordée à tous les clubs de ce stage.
Cette proposition de stage est validée.

b. Modifications des règlements 2023 pour validation

Au niveau fédéral, les combinaisons type Jammer sont interdites.
Se pose la question de savoir quoi faire des nageurs qui monteront sur le plot avec ce type de maillot…
La commission propose de ne pas sanctionner les nageurs lors de la première compétition départementale.

- ***9 voix pour***
- ***2 abstentions***
- ***5 voix contre***

Cette proposition est validée.

Les Championnats régionaux Jeunes se sont très bien déroulés et la compétition très bien organisée mais trop longue pour des benjamins.
Des modifications ont donc été apportées pour les compétitions à venir pour cette catégorie de nageurs.

Après correction des grilles de qualification, nous avons à ce jour 265 juniors et 102 benjamins qualifiables.

Les règlements sont validés.

c. *Bilan des championnats régionaux J/S et jeunes à Agen et championnats de France Juniors séminaire des entraineurs*

i) *Championnats régionaux J/S du 9 au 11 décembre à Agen*

Les participants *

Dames		Messieurs	
Jeunes : 11 - 13 ans	9	Jeunes : 12 - 14 ans	15
Juniors : 14 - 17 ans	179	Juniors : 15 - 18 ans	141
Seniors : 18 ans et plus	30	Seniors : 19 ans et plus	36
Total	**218**	Total	**192**
Total général des participants : 410			

(*) Les statistiques sur les participants sont issues de l'ensemble des résultats de la compétition sur les épreuves individuelles et de relais

Les structures

Nombre de clubs FFN	58
*Nombre de sélections * (étrangères ou non)*	---
Total des structures présentes	**58**

(*) Une sélection peut être une sélection interrégionale, régionale ou départementale ou un pôle ou une sélection étrangère, ...

Les engagements *

Dames		Messieurs	
Jeunes : 11 - 13 ans	43	Jeunes : 12 - 14 ans	69
Juniors : 14 - 17 ans	759	Juniors : 15 - 18 ans	625
Seniors : 18 ans et plus	110	Seniors : 19 ans et plus	136
Total	**912**	Total	**830**
Total général des engagements : 1742			

(*) Nombre d'engagements après les modifications de la réunion technique

Les performances *

Dames		Messieurs	
Jeunes : 11 - 13 ans	58	Jeunes : 12 - 14 ans	94
Juniors : 14 - 17 ans	1025	Juniors : 15 - 18 ans	861
Seniors : 18 ans et plus	158	Seniors : 19 ans et plus	196
Total	**1241**	Total	**1151**
Total général des performances : 2392			
Disqualification(s)	9	Disqualification(s)	11
Forfait(s)	33	Forfait(s)	30

(*) Nombre total des performances réalisées lors de la compétition y compris les forfaits et les disqualifiés. Il s'agit du nombre cumulé des Séries, ½ Finales, Finales. (**) Nombre relais clubs FFN + Sélections FFN et/ou étrangères.

d. *Séminaire des entraineurs natation course*

Ce séminaire sera organisé à Talence le **dimanche 8 janvier matin,** en compagnie de toute l'équipe ETR. Une capture du séminaire sera mise en ligne exceptionnellement pour ceux qui ne pourront pas se déplacer. Cette retransmission sera visible que 15 jours sur YouTube.

e. *Modalités validation des comptes-rendus ETR*

L'ETR est très actif, de nombreuses réunions sont organisés. Il a été décidé en bureau que les CR vont être annexés aux CR de la natation course.

➢ *Ressources (CAEP MNS recyclages obligations salariés/employeurs)*

Jacqueline MALLET a recensé les différents soucis rencontrés par les éducateurs et employeurs à propos des recyclages.

Les formations sont obligatoires, un employeur n'a pas le droit d'interdire à un entraineur d'aller se former. Les dirigeants doivent s'assurer que leurs entraineurs ont bien une carte Pro et que celle-ci est bien à jour.

Le contrôle d'honorabilité est obligatoire également pour les éducateurs. Les employeurs doivent s'en assurer.

Il est possible que dans leur transfert de fichiers, des homonymes soient supprimés (ex : Grégory MALLET), il est important de vérifier. Des éducateurs lui ont rapporté leurs problématiques et ce n'est pas normal, la DRAJES est très difficile à contacter.

Jacqueline prépare un webinaire à destination des clubs afin de les aider au niveau administratif car nombreux sont ceux qui rencontrent des difficultés face à la complexité des démarches. Il s'avère que tous les sports sont confrontés aux mêmes problématiques.
Les problèmes ne sont pas suffisamment pris en charge. Si on ne connait pas les outils de gestion du temps de travail, on ne peut pas s'en sortir, il est impératif de former les gens.
Marc répond que les dirigeants doivent être au courant de leurs droits afin d'éviter d'être confrontés à des problèmes de prudhommes.

Il faut savoir que les présidents de clubs sont responsables des bulletins de salaire et non les associations qui les rédigent et leur communiquent. Il est important de les vérifier avec attention avant de les communiquer aux salariés.

- *Maîtres : préparation championnats de France relais à Poitiers le 29 janvier 2023*

Les Championnats de France de relais sont délégués et organisés sur 4 lieux, dont Poitiers.

- *Eau Libre (point sur le Forum Eau Libre)*

Jean-Louis THOREMBEY va entrer en contact avec les intéressés pour savoir de quel matériel, les organisateurs ont besoin.

Jean-Louis va voir avec Alexander pour faire une affiche.

La Coupe de Nouvelle-Aquitaine Eau Libre sera organisée sur plusieurs lieux.
Il pourrait être envisageable d'organiser un championnat J/S et Maîtres de 5km et pour les plus jeunes un championnat sur un 3km.
Il va se renseigner pour changer de lieu, le nouvel entraineur d'Angoulême est intéressé par l'activité Eau Libre, on pourrait l'organiser au lac ou alors à Brive.

- Au nord : ce sera à Poitiers (avril/mai)
- En centre est : Guéret ou Limoges
- Au sud : cela pourrait être à Mont de Marsan, Pau, Casteljaloux, Dax ou St Geours de Maremne…

- *Plongeon (point championnat de France maîtres)*

Le championnat est prévu à la piscine Galin. Le club organisateur **Bordeaux Etudiant Club** est en contact avec Marc, qui leur a recommandé de faire une demande de subventions.

- *Equipement et labellisation (Laurent Pascaud)*

Labellisation :

• Réunion d'avancement du CC mercredi 11 janvier 2023 pour connaitre l'avancement du développement informatique (échéance à Février 2023) et les modalités de mise en œuvre pour les clubs.
• Un retour à la commission et au bureau serait fait courant janvier car il est important de communiquer auprès des clubs très en amont.

Bassins mobiles :

• Réunion de présentation par visio TEAM le mardi 10 janvier 2023 à 20h30, destinée aux membres de la commission et aux présidents de départements.
• Réunion d'information destinée aux membres de la commission et à tous les Présidents des comités départementaux.
• Pour ceux qui veulent y participer (CODIR NA) où présidents de certains clubs (je pense aux clubs dont les piscines ferment pour travaux) peuvent y participer. Me contacter et je transmettrai le lien.

Fermetures de piscines :

• Réunion de présentation par visio TEAM le mardi 10 janvier 2023 à 20h30

Certifications bassins :

• Situation catastrophique
• Etat des lieux transmis par mail le 6 décembre 2022 aux présidents de CD et à la commission.
• Difficulté de trouver le bon équilibre entre le manque de bassin et les bassins non certifiés.
• Risque important de ne pas voir l'homologation de records, notamment chez les Maîtres.

Fermetures de piscines :

- ✓ Raisons énergétiques :
  - La crise énergétique est toujours présente malgré les températures clémentes
  - Nouvelles fermetures de piscine (Mourenx, Orthez, Bressuire, etc.) ou décalage dans le temps des ouvertures, voir des fermetures pendant les vacances scolaires ou sur des ½ ou journées.
- ✓ Pour travaux :
  - Phénomène qui s'amplifie avec la crise énergétique
  - Possibilité de trouver une alternative avec des bassins mobiles 10 x 20 ou 25m

- Réunion avec la Mairie de Guéret lundi 9 janvier 2023 pour envisager cette solution que nous avons proposé à la Mairie et à la collectivité suite à une réunion avec Charles et dont le retour fut immédiat (moins de 48heures) pour fixer un rendez-vous.
- Nouvelles fermetures à venir comme Hendaye, Périgueux (piscine AQUACAP), etc.

8. Présences réunions CODIR

Depuis que les réunions en présentiel ont repris, il a été constaté une augmentation du taux d'absence aux réunions du CODIR. Il est rappelé que sauf cas de force majeure, les membres du CODIR se doivent de participer aux travaux du comité directeur. Afin de pouvoir s'organiser, les réunions sont fixées 2 mois à l'avance.
Au niveau fédéral, 3 absences non justifiées entrainent la radiation du membre du CODIR.

9. Données personnelles – traitement des données- quel format – Analyse d'impact et conformité au RGPD

Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

Cette notion est également très large.
Un « traitement de données personnelles » est une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement).
Exemple : tenue d'un fichier des officiels, collecte de coordonnées de prospects via un questionnaire, mise à jour d'un fichier de licenciés, etc.
Un traitement de données personnelles n'est **pas nécessairement informatisé :** les fichiers papier sont également concernés et doivent être protégés dans les mêmes conditions.
Un traitement de données doit avoir **un objectif**, une finalité, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas collecter ou traiter des données personnelles simplement au cas où cela vous serait utile un jour. A chaque traitement de données doit être assigné **un but**, qui doit bien évidemment être légal et légitime au regard de votre activité professionnelle/associative.

Analyse d'impact et conformité au RGPD ?

Les individus doivent conserver la maîtrise des données qui les concernent. Cela suppose qu'ils soient clairement informés de l'utilisation qui sera faite de leurs données dès leur collecte. Les données ne peuvent en aucun cas être collectées à leur insu. Les personnes doivent également être informées de leurs droits et des modalités d'exercice de ces droits.
Le RGPD impose une information complète et précise. Les modalités de fourniture et de présentation de cette information doivent être adaptées au contexte.
La transparence permet aux personnes concernées :

- De connaître la raison de la collecte des différentes données les concernant ;
- De comprendre le traitement qui sera fait de leurs données ;
- D'assurer la maîtrise de leurs données, en facilitant l'exercice de leurs droits.

10. Date prochaine AG « spécial tarifs »

La date de la prochaine Assemblée Générale est fixée au **lundi 19 juin 2023 (à 20h)** en visioconférence.

11. Dates prochains CODIR

- **18 mars 2023** à la MRS à Talence.
- **13 mai 2023** (sous réserve) à Montlieu

12. Questions diverses

- ***Natation artistique***

Un accord de principe a été conclu avec la municipalité de Mérignac pour l'organisation des Championnats de France de natation artistique.

- ***Proposition d'officiels sur Liste FFN***

Jean-Marc a proposé 2 personnes pour intégrer les listes FFN, 1 seule personne a été retenue. Jimmy souhaiterait en connaitre la raison afin de l'informer. Marc répond que chaque proposition est étudiée en fonction des critères demandés par la Fédération et ce n'est qu'après acceptation de la proposition que l'officiel retenu est informé de son intégration sur les listes FFN.

- ***Règlementation Interclubs Natation Course*** : Jean Louis demande une précision concernant la notion d'abandon qui sera remplacée par disqualification. Quand-est-il de la disqualification de l'équipe. Point de règlement qui nécessite d'interroger la DTN.
- ***Séminaire des clubs de Gironde en janvier*** : formation avec une première partie en Visio et une 2e en présentiel.
- ***Désignations des officiels des meetings labellisés en accord avec les clubs*****.** La désignation des officiels sur les meetings labellisés se fait en accord avec le club organisateur.
- ***Jeux Européens du Sport en Entreprises :*** organisés à Bordeaux du 14 au 18 juin.

Utilisation de la Piscine Judaïque avec l'USBB. Possibilité d'avoir un besoin d'aide de la Ligue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.
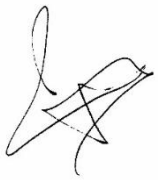
Le président,	Le Secrétaire Général,
Marc DEBERGHES	Pierre LEGROS